

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 20 mai 2021

République Française

—
Département
de la Vendée

—
Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

—
Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 40

DELIBERATION
n° 2021 - 4 - 09

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 14 mai, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Christian PRAUD, Nathalie JAN, Catherine GALAND, Joël GIRAUDEAU, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Jean SOYER.

Pouvoirs : Nathalie JAN à Michel REMAUD, Catherine GALAND à Philippe MOREAU, Joël GIRAUDEAU à Denise RENAUD, Christine CRESTOIS à Kathia VIEL, Alain MAHIET à Jocelyne SERVADEI, Jean SOYER à André COQUELIN.

Hervé BESSONNET est désigné secrétaire de séance.

Autorisation de signature du marché de réalisation de diagnostics de la réduction de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte situés en zone de submersion marine sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie et accompagnement des propriétaires

Le Conseil Communautaire par délibération n°2020-01-12 du 23 janvier 2020 a approuvé la passation de l'avenant n°2 à la convention relative au PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ayant notamment pour objet l'intégration de deux nouvelles actions et la prolongation de la convention cadre relative au PAPI jusqu'en 2022 :

- Action 5.3 « Diagnostics de la réduction de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte », ces diagnostics sont éligibles aux subventions de 50% de l'État, 15% de la Région, 15% du Département;
- Action 5.4 « Travaux de réduction de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte », la réalisation de ces travaux sera portée par les propriétaires concernés qui peuvent bénéficier des subventions par les Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), à hauteur de 80% pour les biens à usage d'habitation, dans la limite de 10% de la valeur vénale ou de l'estimation du bien.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée le 13 avril 2021 selon la procédure d'appel d'offres ouvert, pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité de bâtiments d'habitations ou à usage mixte situés en zone de submersion marine « Xynthia +20cm » définie par le PPRL du pays de Monts, et l'accompagnement des bénéficiaires jusqu'à la recevabilité des dossiers de subvention par la DDTM.

Cette consultation porte sur un marché de prestations intellectuelles « mixte » comportant des prestations ordinaires et des prestations exécutées par l'émission de bons de commande, sans seuils minimum ni maximum.

Ce marché comporte également les 5 phases suivantes :

- Phase 1 : Préparation de la conduite des diagnostics ;
- Phase 2 : Prise de contact avec les demandeurs et prise de rendez-vous ;
- Phase 3 : Réalisation des diagnostics ;
- Phase 4 : Accompagnement des bénéficiaires à la constitution des dossiers de subvention, jusqu'à la recevabilité des dossiers par la DDTM ;
- Phase bilan (réunions supplémentaires).

Le montant estimé de ce marché « mixte » est de 495 000 € HT, pour un prévisionnel de 140 diagnostics « complets » et 150 diagnostics « simplifiés ».

La commission d'appel d'offres s'est réunie en séance le 20 mai 2021 afin d'attribuer le marché au vu du rapport d'analyse des offres établi selon les critères de jugement définis comme suit :

- Valeur technique (60%) dont :
 - o *Méthodologie d'organisation que le candidat mettra en œuvre pour mener à bien la mission et notamment dans les délais prescrits (planning prévisionnel d'exécution) (30%),*
 - o *Moyens humains dédiés à la mission, qualité et compétences de l'équipe présentée (composition, effectif, qualification, encadrement, connaissance/références dans le domaine de la mission), organisation et répartition des tâches au sein de l'équipe (30%)*
- Prix (40%).

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer ce marché au candidat CALYXIS Pôle d'expertise du Risque dont le montant de l'offre tel qu'il résulte du détail quantitatif estimatif s'élève à 239 500 € net de taxes, CALYXIS n'étant pas soumis à TVA.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-1 et suivants,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R2124-2 1°, R.2162-1 à R.2162-6, et R.2162-13 à R.2162-14,**

Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n°2019DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,

**Vu la décision du Conseil Communautaire n°2020-01-12 du 23 janvier 2020 approuvant la passation de l'avenant n°2 à la convention relative au PAPI du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 13 avril 2021 sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne, sur le profil acheteur Marchés Sécurisés et sur le site de la Communauté de Communes,**

Vu la décision prise par la commission d'appel d'offres du 20 mai 2021,

Vu les crédits inscrits à l'opération 703 « Cordon dunaire et défense contre la mer » du budget 2021,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de prendre acte de la décision prise par la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché « mixte » « diagnostics de la réduction de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte situés en zone de submersion marine sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie et accompagnement des propriétaires », sans seuils minimum et maximum pour la partie accord-cadre, au candidat CALYXIS Pôle d'expertise du Risque ;

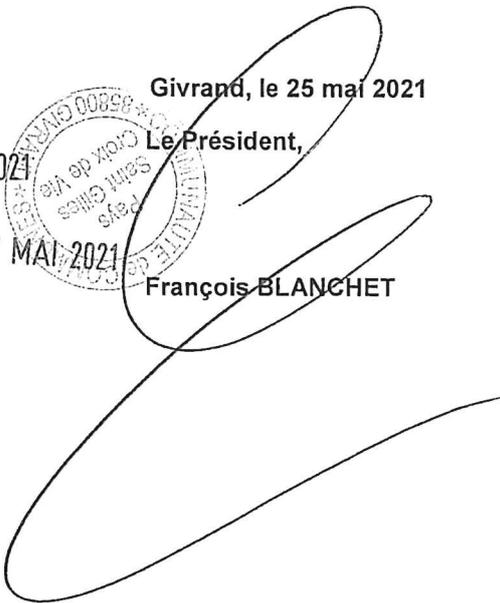
Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer le marché « diagnostics de la réduction de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte situés en zone de submersion marine sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie et accompagnement des propriétaires » avec le candidat désigné attributaire par la commission d'appel d'offres.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission, au contrôle de légalité le : 27 MAI 2021
- de l'affichage le : 27 MAI 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

Givrand, le 25 mai 2021
Le Président,
François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.